

L'Adresse—M. Morgan

Comme il m'a été impossible de poser une question au cours de la période des questions orales, j'aimerais demander à la présidence, étant donné l'importance, pour le comité des Jeux olympiques de Montréal, du budget qu'il doit présenter le 3 février, si le gouvernement fédéral a toujours l'intention de refuser d'accorder une aide financière pour la réalisation de ces Jeux?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député ne pourrait poser cette question qu'avec le consentement unanime de la Chambre, et j'ai quelque réticence à permettre aux honorables députés de poser des questions, soit en posant la question de privilège, soit en invoquant le Règlement, après la fin de la période des questions orales.

L'honorable député pourra peut-être poser sa question demain, étant donné qu'il n'y a pas urgence. De toute façon, je donnerai priorité à l'honorable député à ce moment-là.

* * *

• (1500)

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 16 janvier, de la motion de M. J.-J. Blais: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session.

[Traduction]

M. Trevor Morgan (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, j'ai appris que c'était la tradition de vous féliciter d'avoir été choisi au haut poste que vous occupez maintenant. Je vous en félicite, non pas par tradition, ni par coutume, mais parce que je crois sincèrement que c'est un choix très judicieux. Votre réputation vous précède partout, et vous n'avez rien du prophète dont les mérites ne sont pas reconnus en son pays.

Des voix: Bravo!

M. Morgan: Il y a un autre point sur lequel je dois féliciter ce gouvernement, si nouveau soit-il, et c'est de la nomination de l'Orateur adjoint, le député de Halifax-East Hants (M. McCleave). Je crois au principe que justice doit non seulement être faite mais doit paraître être faite, et je vous félicite, monsieur l'Orateur adjoint.

Monsieur l'Orateur, en tant que nouvel arrivé à la Chambre, j'ai écouté très attentivement le discours du trône et j'ai aussi écouté et évalué les propos d'autres députés, plus vieux et plus sages que moi, et leur opinion du discours du trône, de ce qu'il représentait pour les Canadiens. Mon évaluation de tout ce que j'ai entendu peut être résumée en très peu de lignes.

There was a young man from Australia,
On his backside was painted a dahlia,
The artistry was there,
The resemblance was there,
But the smell was a horrible failure.

Des voix: Oh, oh!

M. Morgan: Monsieur l'Orateur, j'ai le très grand privilège de représenter la circonscription de St. Catharines. Cette ville est située au cœur d'une région célèbre par sa culture fruitière industrielle. Il n'y a aucune contradiction dans ces termes, car dans la circonscription de St. Catharines et aux alentours on cultive les fruits charnus de façon industrielle, ce qui constitue une activité dont le

chiffre d'affaires atteint 50 millions de dollars par an. Cela insufflé un grand dynamisme commercial à la ville de St. Catharines. Celle-ci possédait un potentiel industriel très important. J'utilise l'imparfait et le terme «potentiel» parce que si le gouvernement sacrifiait un jour les garanties que contient le pacte automobile, tout le dynamisme économique de notre région serait détruit. Si cela devait jamais se produire, on entendrait s'élever de telles clameurs et de telles protestations de la part de la population que même le député de York South (M. Lewis) perdrait rapidement la douce quiétude dans laquelle il est tranquillement assoupi.

Je vous ai dit, monsieur l'Orateur, que la ville de St. Catharines est le principal centre commercial et industriel de la région de Niagara, qui compte environ 350,000 habitants. C'est également à St. Catharines que se trouve le siège de la nouvelle municipalité régionale de Niagara qui a été créée voilà un peu plus de trois ans. J'ai eu le privilège de siéger à ce conseil depuis le moment de sa création jusqu'à mon élection à la Chambre.

Le gouvernement ne peut continuer à méconnaître le véritable fléau que les difficultés financières imposent à cette municipalité, comme à toutes les autres municipalités du pays. Il faut acheminer davantage de crédits vers les caisses municipales de façon à alléger le lourd fardeau qui est imposé aux propriétaires d'habitation au moyen de l'impôt foncier. Il y a certainement une distinction à établir entre les impôts qui servent à fournir des services aux personnes et les impôts qui servent à fournir des services ayant trait à la propriété. Il n'existe aucune raison logique pour laquelle des services tels que le bien-être, l'éducation, les hôpitaux, les foyers de personnes âgées, les garderies d'enfants, les centres de secours à l'enfance, etc. . . soient financés par les impôts fonciers et immobiliers, c'est-à-dire exclusivement par les propriétaires de logement.

La récente conférence à trois paliers qui a réuni les chefs fédéraux, provinciaux et municipaux fut peut-être une reconnaissance de fait de ce problème et un premier pas, hésitant sans doute, vers une solution. Le gouvernement a pour le moment le pouvoir d'aider les propriétaires à résoudre le dilemme auquel ils se trouvent confrontés. J'ai déjà inscrit au *Feuilleton* un avis de motion demandant qu'on modifie la loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre aux propriétaires de déduire de leurs revenus imposables l'impôt foncier qu'ils paient, jusqu'à un maximum de \$500, ainsi que l'intérêt hypothécaire jusqu'à un maximum de \$2,000. J'aurais bien sûr bien plus à dire à ce sujet ultérieurement.

Ce problème s'est posé en particulier avec bien plus d'acuité pour les citoyens de St. Catharines, étant donné le peu de croissance du secteur industriel. Une enquête récemment effectuée parmi 1,200 industries dans 21 villes industrielles importantes du Canada place St. Catharines en 21^e position. Bonne dernière! La croissance nationale moyenne était à peine inférieure à 7 p. 100; pour St. Catharines elle dépassait juste 30 p. 100.

Je pense que cette situation s'explique par deux raisons principales. Tout d'abord, il y a l'attitude peu réaliste et peu sympathique manifestée par le ministère de l'Expansion économique régionale et par celui de l'Industrie et du Commerce pour ce qui est de l'octroi des subventions et des stimulants nécessaires dans la région de Niagara. En second lieu—il s'agit d'une question provinciale, je ne le conteste pas—les utilisateurs d'énergie électrique ont été victimes d'une augmentation injustifiée du prix de l'élec-